



Un faible niveau de vie et des revenus dispersés

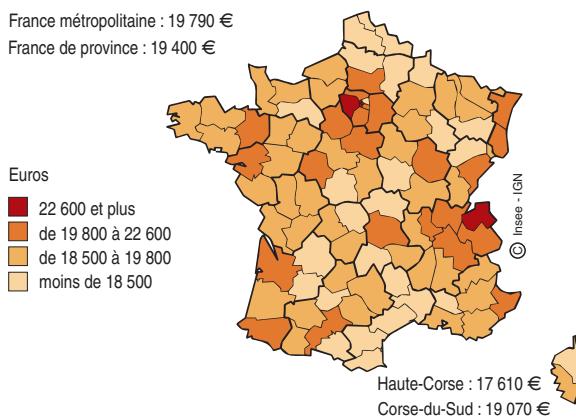
En Corse, les revenus sont parmi les plus faibles de France. L'écart de revenus entre les personnes les plus pauvres et les plus aisées est important, tiré par les faibles revenus. Ainsi, un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Les différences de niveau de vie avec la province sont les plus marquées pour les retraités et les non-salariés. Au sein même de l'île, les revenus sont les plus bas dans les communes rurales et les plus élevés dans les couronnes des deux grandes villes.

Elisabeth Gallard, Insee

La Corse est l'une des régions françaises où les revenus sont les plus faibles. En 2012, la moitié des personnes vivent dans un ménage où le revenu disponible annuel par unité de consommation est inférieur à 18 300 euros, soit 1 520 euros par mois. Ce niveau de vie médian est inférieur de 6 % à celui de la France de province. Il place l'île parmi les trois dernières régions métropolitaines devant le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon.

Revenu annuel médian par unité de consommation selon les départements en 2012

France métropolitaine : 19 790 €
France de province : 19 400 €



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

Des inégalités marquées

La Corse se caractérise par un écart important entre les revenus les plus faibles et les plus élevés. En 2012, les 10 % des personnes les plus aisées ont des revenus 3,8 fois supérieurs aux 10 % de personnes les plus modestes. Ce rapport est plus faible en province, 3,3.

La forte dispersion insulaire est surtout liée aux faibles revenus. Les 10 % de personnes les plus pauvres perçoivent un revenu annuel inférieur à 8 100 euros, soit un niveau de revenu de 15 % inférieur à celui de province. En revanche, les revenus régionaux des 10 % de personnes les plus aisées sont proches de ceux de province : ils dépassent les 34 600 euros annuels, niveau inférieur de seulement 1 % à la province.

La région Île-de-France est la seule à présenter un écart de revenus plus étendu que celui de la Corse, mais celui-ci est tiré par les revenus les plus élevés.

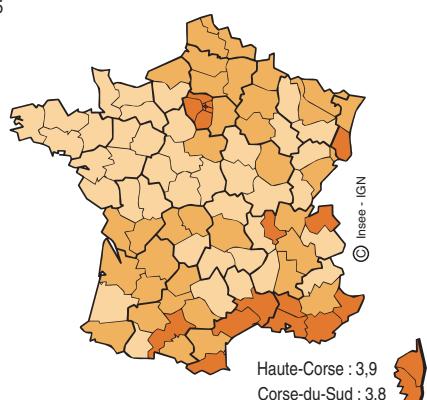
En Corse en 2012, 55 000 personnes vivent dans un ménage où le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté, c'est à dire avec moins de 990 euros par mois. Cela représente un habitant sur cinq, soit le taux de pauvreté le plus élevé des régions avec 6 points d'écart à la moyenne de province.

Disparité des revenus selon les départements en 2012

France métropolitaine : 3,5
France de province : 3,3

Rapport inter-décile (D9 / D1)

- 6 et plus
- de 3,5 à 6,0
- de 3,12 à 3,5
- moins de 3,12

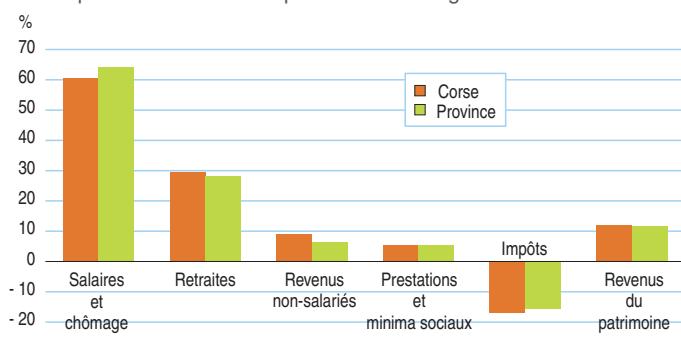


Les retraités et les non-salariés plus exposés à la pauvreté qu'au niveau national

En Corse comme ailleurs, l'essentiel des revenus des ménages provient des salaires et des prestations chômage. Sur l'île, la part des retraites et des revenus non-salariés dans le revenu disponible des ménages est légèrement supérieure à celle du continent : respectivement 2 et 3 points de plus. En outre, le poids des impôts grève un peu plus le revenu qu'en province.

Part des retraites et des revenus non-salariés un peu plus élevée en Corse

Décomposition du revenu disponible selon l'origine du revenu en 2012



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

Dans la région, le faible niveau de vie s'explique en partie par l'importance des ménages âgés et non-salariés, davantage exposés à la pauvreté. L'écart de taux de pauvreté avec la province est en effet plus marqué qu'en moyenne : + 9 points pour l'ensemble des 60 ans et plus, + 11 points pour les retraités, + 10 points pour les non-salariés.

Les ménages dont les revenus principaux sont salariés sont les moins touchés, ils ont néanmoins un taux de pauvreté supérieur de 4 points à ceux du continent. Dans la région, le niveau des salaires est plus faible qu'en province, en raison notamment de la moindre présence d'emplois qualifiés, mieux rémunérés. Les cadres et professions intermédiaires représentent 33 % des actifs contre 39 % en province. Ainsi, le revenu disponible médian des salariés corses est inférieur de 1 110 euros à celui de province.

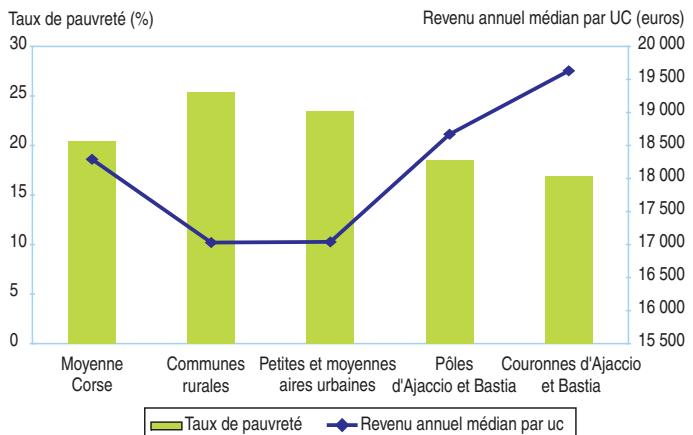
De fortes différences infrarégionales

La proportion de personnes sous le seuil de pauvreté est plus élevée en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud (23 % contre 18 %). La Haute-Corse se situe au 2^e rang des départements les plus pauvres après la Seine-Saint-Denis. La Corse-du-Sud est au 14^e rang.

C'est dans les communes rurales que le niveau de vie est en moyenne le plus faible. Une personne sur quatre y vit sous le seuil de pauvreté. La moitié vit dans un ménage ayant un revenu par uc inférieur à 17 000 euros par an, soit 1 260 euros de moins qu'en moyenne régionale. Toutes les catégories de population sont touchées, en particulier les retraités, plus fréquents qu'en moyenne régionale (43 % contre 36 %). De plus, ces communes concentrent 18 % des ménages corses, soit 13 points de plus qu'en moyenne nationale.

Les habitants du rural les plus exposés à la pauvreté

Niveau de vie des ménages corses selon le type de territoire en 2012



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

La population des grandes villes et de leur périphérie moins touchée par la pauvreté

Dans les petites et moyennes aires urbaines (Calvi, L'Île-Rousse, Corte, Penta-di-Casinca, Ghisonaccia, Porto-Vecchio, Propriano), le revenu médian est au même niveau que dans les communes rurales et le taux de pauvreté excède la moyenne régionale. Les non-salariés et les jeunes y sont surreprésentés.

Dans les pôles des grandes aires urbaines (Ajaccio et Bastia), le niveau de vie est meilleur. Le revenu annuel médian est supérieur de 370 euros à moyenne régionale. Les personnes y sont plus souvent actives. Les couples sans enfant, qui perçoivent les revenus les plus élevés, représentent 23 % des ménages. Ces niveaux de vie élevés sont toutefois compensés par les femmes seules et les familles monoparentales, surreprésentées. Un quart des ménages sont des femmes seules, au revenu annuel médian de 16 300 euros. Avec les femmes seules, les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté (taux de pauvreté respectifs de 27 % et 30 % au niveau de la Corse).

C'est dans les couronnes d'Ajaccio et de Bastia que le niveau de vie en Corse est le plus élevé. Le revenu annuel médian est de 19 600 euros, soit 1 300 euros de plus qu'en moyenne régionale. En périphérie des villes, les couples avec ou sans enfant(s) sont plus fréquents qu'ailleurs et ces ménages perçoivent des revenus plus élevés que les autres.

Définitions

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

Unités de consommation (uc) : le 1^{er} adulte du ménage compte pour 1 uc, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 uc, les enfants pour 0,3 uc.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'uc. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Taux de pauvreté : part des personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (990 euros mensuels en 2012).

Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2268-1493

© Insee

Pour en savoir plus

- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains »
Insee Première n° 1552, juin 2015.
- Zonage en aires urbaines - Définition sur www.insee.fr

